

CHEMINS DE FER.

CHEMINS DE FER.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES A L'ENCAN

LAISSEZ-NOUS ORGANISER VOTRE VOYAGE DE VACANCES

Voyages aller et retour pour toutes les stations d'été et

TARIFS D'ÉTÉ ET DE CONGRÈS

Aux Stations de la **CALIFORNIE** et de l'Ouest

Tarifs d'été en vigueur du 1er juin au 30 septembre, 1913. Tarifs spéciaux pour Congrès en vigueur pendant tout l'été

SÉCURITÉ-PLAISIR

Signaux électriques, locomotives au pétrole, wagons-lits standard et touristes, wagons d'observation, de lecture et wagon-restaaurant.

Service parfait de wagon restaurant

Pour plus amples renseignements, s'adresser aux agents du Southern Pacific, ou écrire à:

W. H. STAKELUM, J. H. R. PARSONS,
D. P. A., Lake Charles, La. Gen. Pass. Agt., New Orleans, La.

Car Moteur VIA Y. et M. V.

Nouvelle-Orléans et Baton Rouge

COMMENÇANT LE 1er DECEMBRE.

	Car Moteur.	Train Réguliers
Quitte la Nouvelle-Orléans.	6:55 a.m.	7:00 a.m.
Arrive à La Place, Drapeau.	8:00 a.m.	8:10 a.m.
Arrive à Reserve, Drapeau.	8:10 a.m.	8:20 a.m.
Arrive à Garyville, Drapeau.	8:15 a.m.	8:25 a.m.
Arrive à Laicher.	8:25 a.m.	8:40 a.m.
Arrive à Convent.	8:40 a.m.	8:57 a.m.
Arrive à Burnside.	9:02 a.m.	9:25 a.m.
Arrive à Baton Rouge.	9:45 a.m.	10:30 a.m.
Quitte Baton Rouge.	4:00 p.m.	3:05 p.m.
Arrive à Burnside.	4:48 p.m.	3:00 p.m.
Arrive à Convent.	5:10 p.m.	3:27 p.m.
Arrive à Garyville, Drapeau.	5:25 p.m.	3:48 p.m.
Arrive à La Place, Drapeau.	5:37 p.m.	4:00 p.m.
Arrive à Nouvelle-Orléans.	6:30 p.m.	5:30 p.m.

Le Car Moteur s'arrête pour embarquer ou débarquer les passagers détenteurs de billets aux stations de La Place, Reserve ou Garyville, ou à des stations qui sont désignées comme places d'arrêts réguliers, en notifiant l'agent.

POUR PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Bureaux des Billets en Ville, 141 rue St. Charles

PHONE 311 MAIN.

EST OU OUEST

PRENEZ LE

SOUTHERN PACIFIC

Par Mer jusqu'à New York et la Havane

Par Chemin de fer jusqu'en Californie et dans tout l'Ouest

Demandez pour la littérature gratis. Bureau de billets en ville.

227 RUE ST. CHARLES

PHONE MAIN 4027

GREEN & CRESCENT ROUTE

Le Train de New York

Quitte la Station Terminale à 7:30 P. M.

DIRECTEMENT A la 32me rue et la 7me Avenue Un lit de Broadway.

Eclairé à l'Electricité. Excellent Service de Wagon Restaurant.

"A La Carte"

Bureau des Billets, 21 RUE ST. CHARLES.

Dépôt: Station Terminale, rue du Canal.

PHONE MAIN 2282.

L&N

Exclusivement de Première Classe

EST LE

NEW YORK-NOUVELLE ORLEANS LIMITE

qui quitte la Nouvelle-Orléans journellement à 9:00 p. m. un train Pullman entier avec Cars de Club et d'Observation.

Le Temps le Plus Rapide Possible

Plus amples informations concernant les horaires, etc., au

201 RUE ST. CHARLES.

EXCURSIONS

—VIA—

New Orleans Great Northern Railroad

DIMANCHE ET MERCREDI

ENTRE NOUVELLE ORLEANS ET RAMSEY, COVINGTON, CHLORENS, ABILE SPRINGS, OZONE PARK, MANDEVILLE, NOTT, FOREST GLEN, LACOMBE, OAKLAND, HYGAS, BON-TOUCA.

\$1.00

Folsom, Onville, Hoods, Red Bluff et Pritzhelm

\$1.25

(Les prix ci-dessus ne s'appliquent pas à la Nouvelle-Orléans le mercredi)

DIMANCHE SEULEMENT

ENTRE NOUVELLE ORLEANS ET BORALUIS, RIO SUN, TALLSHEEK, FLORENVILLE, MAUD et Intermediare.

\$1.25

DIMANCHE SEULEMENT

Prix réduits également de Columbia, Main Line et Sud; Tylerfont et Stations on Rouge Chitto Branch.

HORAIRE.

Quitte Nouvelle-Orléans les Dimanches et Mercredis.

Quitte la Station Terminale.....7:35 a. m.

Arrive à la Station Terminale.....8:35 p. m.

(To Nouvelle-Orléans en Dimanches.)

Arrive Terminal Station.....10:05 a. m.

Quitte Terminal Station.....6:30 p. m.

Pour plus amples informations voyez l'agent des Billets, Terminal Station, Canal et Bassin, ou téléphonez Main 4800.

L'ILLINOIS CENTRAL

Fournit le Service le Plus Efficace pour

Chicago St. Louis Louisville Cincinnati

et Tous les Points au Nord, à l'Est et à l'Ouest. Deux Trains sur Tout le Parcours Journellement. Lumières et Eventails Electriques. Chars à Coups Indestructibles Construits en Acier. Toutes les Commodités et le Luxe du Voyage Moderne Donnés aux Clients.

Bureau de l'Illinois Central, 141 rue St. Charles.

Pourquoi n'aller-vous pas aux

Mineral Wells

THE TEXAS PACIFIC RAILWAY

Seule ligne faisant un service direct

DALLAS et FORT WORTH

Bureau 207 Rue St. Charles.

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Idéal Savings and Homebased Association vs. Mlle L. A. Dickerson.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE ORLEANS — No. 5728 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par Hon. Thos. F. Maher, Juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique au carré connu comme le Foundry Green borné par la rue Patterson, l'avenue Pelican, la rue Belleville et l'avenue Elmira dans le Cinquième District de cette ville, LUNDI, le 7 juillet 1913, à 10 h. 30 a.m., la propriété ci-après décrite à savoir: Un buffet de salon 9 pièces, deux tables M. T. une lampe de salon, trois vases, deux pendules, huit tableaux, trois verres, une machine à coudre "Singer", No. 1201570; quatre abat-jours, deux lampes, une armoire à D., un lavabo, 2 toilettes, 1 table de jeu, un service de lavabo 6 pièces, nattes pour deux chambres, 2 morceaux de nattes, une machine à coudre "New Home", une machine à coudre "Singer", essences, cinq chaises, 1 bol pour punch et huit verres, 1 service à thé, 1 monnaie (7 pièces), un service à vin (9 pièces).

Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Compliant.

GEORGE W. KOEHLT, Constable, Deuxième Cour de Cité, WILLIAM A. WENCK, Avocat pour le demandeur. Juin 29, 1913.

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Hollander & Co. vs. Sylvester White.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE ORLEANS — No. 56195 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par Hon. Thos. F. Maher, Juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique à l'entrée principale de la Nouvelle Cour Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le 5 juillet 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec améliorations, situé dans le Sixième District, désigné comme lot No. 18 dans l'Etat No. 28,120 par Hon. Henry Benham, Juge de la Division A, et comprenant à ce jour vingt pieds de la rue Upperville et Clara, et étant de trente pieds de face sur la rue Upperville par 118 pieds de profondeur. Arq. du German American Home-Shop par acte enregistré Co. D. B. 236, folio 12, 22 octobre 1907.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Compliant; l'acheteur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat.

P. McGILL, Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Avocat pour le demandeur. Juin 29, 1913.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomas Krantz vs. Mme S. L. Mays, sa femme seule.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE ORLEANS — No. 28,120 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par Hon. Henry Benham, Juge de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique à l'entrée principale de la Nouvelle Cour Royale, entre les rues Conti et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 5 juillet 1913, à 11 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un buffet, un bol à punch, un nécessaire de toilette, un lavabo, une table de centre, un nécessaire de toilette, un garde-meuble, un réfrigérateur, une armoire, un nécessaire de toilette, un lavabo, une table de milieu, une armoire, un table de toilette, un lavabo, deux tables, une table de toilette, un lavabo, un armoire à glace, un nécessaire de toilette, un lavabo, une table de centre, une berceuse en osier.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Compliant.

P. McGILL, Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Avocat pour le demandeur. Juin 29, 1913.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beauregard Furniture Co. vs. N. Rigaud.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE ORLEANS — No. 5791 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par Hon. Henry Benham, Juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques en mon entrepôt 727 à 730 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 5 juillet 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un buffet, un bol à punch, un nécessaire de toilette, un lavabo, deux tables, quatre tabourets, un miroir, cinq tapis, un divan, un miroir, cinq tableaux, un réfrigérateur, un nécessaire de toilette, un lavabo, un nécessaire de toilette, un armoire à glace, un nécessaire de toilette, un lavabo, une table de centre, une berceuse en osier.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté, suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Compliant.

P. McGILL, Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Avocat pour le demandeur. Juin 29, 1913.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Margaret Ellen G. Lynch, épouse d'Emile G. Lynch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa- roisse d'Orléans — No. 105,078 — Di- vision A — A-toutu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la suc- cession de Margaret Ellen G. Lynch, veuve d'Emile G. Lynch, décédée, et que j'ai été nommé administrateur public, je suis par le présent donné à tous ceux qui ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Emille M. Poche, exécutrice testamentaire de cette succession, ne sera pas approuvé et homologué, ne se- rait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. M. D. DIMITRY, Avocat. Juin 21, 1913.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Marie Colton Pratliff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa- roisse d'Orléans — No. 104,300 — Di- vision C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Josephine Welnath, exécutrice testamentaire de cette succession, ne sera pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. W. W. WRIGHT et J. D. NIX, JR., Avocats pour le demandeur. Juin 27, 1913.

VENTES A L'ENCAN

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'achat de rapport, double sur un grand terrain, Nos. 2919-2920 rue Laurel et augmentant les va- leurs des bâtisses — septième District.

Succession de Joseph Apken.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa- roisse d'Orléans — No. 101,238 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, administrateur public, et J. M. Carondelet — JEUDI, le 10 juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre date le 4 juin 1913, de E. R. Skemp, Juge de la Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement — La maison double à un étage en bois, No. 3015-3020 rue Lau- rel, retirée de la rue, ayant cinq cham- bres de chaque côté sur un certain ter- rain, situé dans le sixième District de cette ville, dans l'Etat No. 151, borné par les rues Laurel, Général Taylor, An- tonitz et Amouratou. La dite parcelle de terre mesure trente-six (36) pieds cinq (5) pouces de face à la rue Laurel sur cent vingt cinq (125) pieds deux (2) pouces de plus ou de moins et profon- deur entre lignes parallèles et est bor- née du tout du terrain seize (16) et d'une partie du terrain No. dix sept (17) sur le plan de voter fait par H. W. W. Reynolds, D. V. V., date du 14 août 1906, (comportant à un point cent vingt (20) pieds de distance de l'alignement des dites rues Laurel et Anstiecht).

Deuxièmement — Deux certains ter- rains situés dans le sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'Etat borné par les rues Quince, Holly Grove, Hodson et Hamilton, desirés res- pectivement par l'Etat No. 63, amendement l'Etat No. 315, lesquels terrains sont désignés par les numéros 11 et 12 sur un certificat de l'arpenteur fait par Walter J. Rogers, sous-arpenteur de la ville, le 16 août 1912, et mesurant d'après le dit arpen- teur, d'un côté trente (30) pieds dix (10) pouces de face, sur la rue Heaton par une profondeur de cent vingt (20) pieds entre lignes égales et parallèles.

Troisièmement — Trois certains ter- rains dans le même District et l'Etat que la propriété précédemment décrite, dési- gnés par les numéros 13, 14 et 15 sur un certificat de l'arpenteur fait par Walter J. Rogers, sous-arpenteur de la ville, le 16 août 1912, et mesurant d'après le dit arpen- teur, d'un côté trente (30) pieds dix (10) pouces de face à la rue Heaton par une profondeur de cent vingt (20) pieds entre lignes égales et parallèles.

Quatrièmement — Deux certains ter- rains dans le même District et l'Etat que la propriété précédemment décrite, dési- gnés par les numéros 16 et 17 sur un certi- ficat de l'arpenteur fait par Walter J. Rogers, sous-arpenteur de la ville, le 16 août 1912, et mesurant d'après le dit arpen- teur, d'un côté trente (30) pieds dix (10) pouces de face à la rue Heaton par une profondeur de cent vingt (20) pieds entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un ou en deux ans; la dite partie de crédit s'il y en a, devant être paranté par un hypothèque et privilèges pour la dite par- tie de crédit non payée et devant être représentée par le livret de crédit, con- tenant un intérêt de sept pour cent à par- tir de la date de l'acte de vente jus- qu'à l'ajournement, et toutes les clauses usuelles de sécurité pour protéger les passés des dits billets. Toutes les dépenses pour l'année courant devant être payées au prorata depuis la date de l'acte de vente. Tous les loyers devant appartenir aux propriétaires jusqu'à la date que l'acte de vente est enregistré. Les certificats devant être au frais des pro- priétaires. Les actes de vente devant être passés devant W. G. Hoger, notaire, au- aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé avec le dit créancier au moment de l'adjudication. W. P. BREWER, Avocat. Juin 15, 22, 29 juillet 1913.

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. M. J. Schumann vs. Louis H. Schumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa- roisse d'Orléans — No. 28,120 — Di- vision E — En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée: Mme E. M. J. Schu- mann vs. Louis H. Schumann, dossier No. 28,120, dit ordre date et signé le 22 juin 1913, et adressé à J. L. Onorato, ex- ecuteur, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 17 juillet 1913, la propriété ci-après dé- crite à savoir:

Deux certain terrains de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes, et autres droits qui trou- vent ou de qui en dépendent de quelque façon, situés et étant dans le Sixième Dis- trict de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré No. 18, (raibourde de Greenville) borné par les rues Magasin, Chestnut (maintenant Audubon), Market (maintenant Meadow) et Walnut, lequel dit terrain est désigné sur un plan par- tiel, voter, annexé à un acte de par- tage, fait par Hon. Henry Benham, Juge de la Division A, par un acte devant H. L. Tullin, notaire public défunt, sur le 17 juillet 1907, par lequel ce terrain a été divisé en douze et mesurant chacun, d'après dit plan, trente pieds de face à la rue Wal- nut, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. 11 formant le coin des rues Meadow et Wal- nut, le dit acte étant dûment enregistré dans le bureau de l'enregistrement pour cette paroisse dans le livre No. 233 folio 523.

CONDITIONS — Compliant; la vente su- jet à l'importance quel bail existant. L'ac- quereur doit payer les dépenses de l'ac- te de vente devant l'adjudicataire. H. Onorato, notaire public, au moment de l'adjudication, le pour cent de dépôt (sans intérêt) et sans amendement du prix de l'achat avec

Executeur, 820 rue COMMUNE, HENRIQUES & RICHAM, Avocats pour le demandeur. Juin 22, 29 juillet 1913.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Marie Eugénie Poche, veuve de Dudley M. Watson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa- roisse d'Orléans — No. 105,078 — Di- vision E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Emille M. Poche, exécutrice testamentaire de cette succession, ne sera pas approuvé et homologué, ne se- rait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. W. J. WAGLESPACK, Avocat. Juin 29, 1913.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de L. Giroi et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa- roisse d'Orléans — No. 98,172 — Di- vision C — A-toutu que Jeanne Giroi, administrateur public, a présenté une pétition dans le but d'obtenir des lettres d'administration en commun dans la suc- cession de L. Giroi et épouse, décédés conjointement, et que j'ai été nommé ad- ministrateur public, je suis par le présent donné à tous ceux qui ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Emille M. Poche, exécutrice testamentaire de cette succession, ne sera pas approuvé et homologué, ne se- rait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. W. M. R. KER, Avocat. Juin 29, 1913.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Christina Rice, épouse de Wm. J. Querens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa- roisse d'Orléans — No. 104,103 — Di- vision C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Wm. J. Querens, exécuteur testa- mentaire de cette succession, ne sera pas approuvé et homologué, ne se- rait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. FREDERIC C. QUERENS, Avocat. Juin 29, 1913.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles Phillip Escayt et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa- roisse d'Orléans — No. 104,803 — Di- vision C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Josephine Welnath, exécutrice testamentaire de cette succession, ne sera pas approuvé et homologué, ne se- rait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. W. W. WRIGHT et J. D. NIX, JR., Avocats pour le demandeur. Juin 27, 1913.

Blowing Rock GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

COPIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N.C.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.

The Allenburys Foods



Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri se ressent plus tard. Il n'ar- rive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui rem- place le meilleur lait maternel. Accusé farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé d'est donné à un enfant au-des- sous de 6 ou 7 mois.

Les Allenburys Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les Allenburys Foods

NOURRITURE No 1. NOURRITURE No 2. NOURRITURE No 3.

De la naissance à 3 mois De 3 à 6 mois De 6 mois à plus.

Paraphil traitant de la Nourriture des Enfants, doué et utilement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.